

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge POUJARDIEU, Maire.

Présents : MM Mmes POUJARDIEU, TAUZIN, LITZELMANN, GARRIC, JEAN, JOUGUET, NEVI, RÉMY-POURQUIÉ, TRESCOS, BÈGUE, ASO, CAMPODARVE et PERAZZA

Excusés : MM. MARCON et BARBE

Secrétaire de séance : Mme RÉMY-POURQUIÉ

Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre du jour de la séance en ajoutant deux points. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau et d'assainissement
- Modification délégués et siège SIVOS
- Délibération choix devis chauffage Pavillon d'Accueil
- Délibération tarifs location Salle des Fêtes
- Délibération gestion fourrière animale
- Mise à disposition d'un agent au SIVOS
- Projet recrutement agent technique
- Choix coloris peinture Salle des Fêtes
- Informations et questions diverses

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 19 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, après lecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021.

2. APPROBATION RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Madame Géralde Jean présente aux membres le rapport 2020 sur le prix et la qualité de service d'eau et d'assainissement du Syndicat Intercommunal de Bassanne-Dropt-Garonne. Concernant l'eau potable, il ressort principalement de ce rapport que la qualité de l'eau distribuée aux 6 106 abonnés est très satisfaisante,

que les volumes prélevés couvrent les besoins actuels des 32 communes desservies, mais que le rendement du réseau n'est pas satisfaisant dans la mesure où les pertes en eau sont en augmentation (fuites). Concernant l'assainissement collectif, les 5 stations d'épurations du syndicat traitent l'eaux usées de 1 260 abonnés. Les analyses de la qualité du rejet ainsi que le rendement épuratoire de ses stations sont à 100 % conformes avec les exigences réglementaires. En matière d'assainissement non collectif, 4 310 abonnés sont concernés par les contrôles réalisés tous les 6 ans. La dernière campagne de contrôle se terminera en fin d'année 2022. Environ 30 % des installations contrôlées sur le territoire du Syndicat sont jugées non-conformes car génèrent un danger pour la santé des personnes (obligation de travaux sous 4 ans ou un an pour l'acquéreur en cas de vente du logement).

Madame Géralde Jean précise que l'ensemble du rapport est à disposition des administrés souhaitant le consulter en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité le rapport présenté.

3. MODIFICATION DÉLÉGUÉS ET SIÈGE SIVOS

Madame Céline Rémy-Pourquié, conseillère municipale et présidente du SIVOS, informe les membres du souhait de Madame Audrey Bègue, conseillère municipale déléguée titulaire au SIVOS de se mettre en retrait pour raisons professionnelles, et de devenir déléguée suppléante. Monsieur Michel Névi, délégué suppléant, se porte volontaire pour permuter avec Madame Audrey Bègue, et devenir ainsi délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité cette modification des délégués de la commune au SIVOS.

Madame Céline Rémy-Pourquié, informe également les membres de la nécessité de changer l'adresse du siège social du SIVOS pour plus de praticité, et de le transféré de la mairie de Hure à la mairie de Loupiac-de-La Réole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité cette modification de l'adresse du siège du SIVOS.

4. DÉLIBÉRATION CHOIX DEVIS CHAUFFAGE PAVILLON D'ACCUEIL

Monsieur Olivier Garric, après un bref rappel d'éléments financiers concernant la Base de Loisirs – Halte Nautique, présente deux devis reçus en mairie pour l'installation d'un chauffage réversible au Pavillon d'Accueil afin de permettre au gérant une plus large période d'activité hors période estivale.

- Devis de l'entreprise AGBT : 11 450 euros
- Devis de l'entreprise GSE : 10 848 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **CHOISIT** l'entreprise GSE pour l'installation d'un chauffage réversible au Pavillon d'Accueil pour un montant de 10 848 euros.

11 voix Pour

0 voix Contre
2 Abstentions

5. DÉLIBÉRATION TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Monsieur Olivier Garric rapporte le bilan du travail de la commission en charge du dossier,

Un bilan a été fait sur trois ans (hors années Covid) et les charges sont difficiles à évaluer car il n'y a pas de compteurs dédiés pour l'eau et l'électricité.

La salle des fêtes se révèle peu pratique pour les petits et moyens groupes, et les associations qui utilisent régulièrement la salle sont confrontées aux contraintes du montage/démontage des tables.

La commission propose les tarifs et conditions suivants :

- Fontésiens : 1 jour : 100 euros
 2 jours : 150 euros
- Hors commune : 1 jour : 300 euros
 2 jours : 450 euros
- Associations fontésiennes : gratuit
- Associations hors commune : 1 jour : 200 euros
 2 jours : 250 euros

Lorsqu'une date sera réservée par une association et un particulier, priorité sera donnée au particulier, l'association devra être prévenue 1 mois avant.

Il sera envisagé la pose de compteurs dédiés dans les mois à venir.

Madame Chantal Litzelmann propose de fixer également un « forfait mariage » qui permettrait de louer la salle du jeudi au dimanche inclus pour un montant de 700 euros, ainsi que la mise en place d'un « forfait ménage » à 120 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs tels que présentés ci-dessus avec un effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les membres de la commission se chargeront de la remise des clés ainsi que de l'état des lieux avant et après location.

6. DÉLIBÉRATION GESTION FOURRIÈRE ANIMALE

Monsieur Aurélien Tauzin fait un bref rappel de ce sujet qui avait déjà été abordé lors de la séance du mois de février dernier.

Devant la récurrence du problème, il convient désormais de prendre une décision afin de pallier aux nombreuses divagations d'animaux sur la commune.

La Sacpa, prestataire privé basé à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), propose deux types de prestations :

- Un forfait de base (montant d'environ 200 euros) avec un coût supplémentaire par animal et par intervention.

- Un forfait global (montant d'environ 800 euros) tout compris.

La Sacpa propose une intervention sur site dans les deux heures suivant l'appel 7/7j, 24h/24, 365/365j, capture de l'animal, mise en fourrière, suivi administratif, et frais de récupération de l'animal à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à la Sacpa avec le forfait global et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

7 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SIVOS

Madame Céline Rémy-Pourquié et Madame Nathalie Perazza font le bilan du travail de la commission RH concernant la possibilité de mettre Madame Nathalie Darriet, agent technique, à disposition du SIVOS à hauteur de 14 heures par semaines sur les 36 semaines d'école par année scolaire, afin d'aider au service de restauration scolaire et au ménage.

Les horaires effectués au SIVOS seraient les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 16h00.

Une convention de mise à disposition devra être signée entre le SIVOS et la commune de Fontet à compter du 08 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition de la commission RH concernant la demande de mise à disposition d'un agent au SIVOS et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

8 PROJET RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE

Madame Nathalie Perazza fait un état des possibilités s'offrant à la commune dans le cadre du projet de recrutement d'un agent technique qui viendrait en renfort de l'équipe, afin de pallier aux heures de Madame Nathalie Darriet mise à disposition du SIVOS et au départ à la retraite de Monsieur Julio Antunez :

- Le salarié pourrait être recruté en tant qu'agent titulaire
- Le salarié pourrait être recruté dans le cadre d'un contrat aidé (PEC) avec signature d'une convention avec Pôle Emploi
- Il pourrait être fait usage d'un prestataire de services privé rémunéré à la mission.

Le Conseil Municipal souhaite des compléments d'information et décide de reporter sa décision à une prochaine séance.

9 CHOIX COLORIS PEINTURE SALLE DES FÊTES

Monsieur Olivier Garric présente un nuancier de couleurs pour le choix de la peinture extérieur de la Salle des Fêtes. Etant difficile de se baser sur un nuancier, il sera demandé à l'entreprise en charge des travaux d'appliquer les peintures

sélectionnées sur une partie du bâtiment afin de mieux se rendre compte et de faciliter le choix.

10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Géralde Jean informe les membres que l'équipe communication travaille sur la rédaction et la conception du prochain bulletin municipal.

Monsieur Olivier Garric demande aux membres de lui faire parvenir du contenu, chacun en ce qui les concerne, afin d'alimenter les pages du site internet.

Madame Marie Trescos interpelle Monsieur Aurélien Tauzin sur les travaux de mise en place du nouvel éclairage public, et notamment la couleur des appliques peu visible. Elle souhaite que soit étudiée la possibilité d'installer une lumière supplémentaire rue de Lardon.

22h45 départ de Madame Audrey Bègue

Madame Marie Trescos informe les membres qu'elle a été sollicitée par une administrée qui est gênée par la végétation envahissante sur la parcelle voisine et demande l'intervention de la mairie pour que le terrain soit entretenu.

Madame Chantal Litzelmann fait un point sur l'avancée de l'adressage. Les permanences se sont tenues comme prévues, 273 plaques ont été distribuées, le reste est à retirer en mairie.

Madame Nathalie Perazza informe les membres qu'elle souhaite mettre en place une permanence mensuelle (un samedi matin) afin de proposer de l'aide à domicile pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a fait procéder à des travaux de rafraîchissement du marquage au sol à divers endroits de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il envoyé un courrier de relance à la Société Eurovia concernant les désordres constatés dans les travaux de l'aménagement du Bourg.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il souhaite faire un devis pour remplacer la sonorisation de la Salle des Fêtes et installer la sonorisation de la Salle des Fêtes à l'Eglise.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a également demandé un devis pour remplacer la rampe des escaliers de l'Église.

Monsieur le Maire demande à la commission concernée de commencer à travailler sur les animations des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.